



28, rue Zuber - B. P. 7  
68171 RIXHEIM CEDEX  
Tél. : 03 89 64 59 59  
Fax : 03 89 44 47 07

[www.rixheim.fr](http://www.rixheim.fr)

**SERVICE SOCIAL / SENIORS / MAISON DE VIE**

**CONSEIL DES AINES**  
**Compte-rendu**  
**de la réunion du jeudi 20 septembre 2018**

<b>LISTE DE PRESENCE</b>	
<b>Participants</b>	<b>Présents</b>
WETTEL Lucien	X
LOUIS Maryse	X
SCHNEIDER Romain	X
ALLHEILLIG Roland	Exc
BOLLI Hélène	X
BOLLI Gilbert	X
DEDOURS Dominik	X
DAGONET Michel	X
DIETMANN Pierre	Exc
FATH Emile	Exc
FUNFSCHILLING Jean-Claude	Exc
FREYHEIT Jean-Michel	Exc
GOEPFERT Monique	X
GREDY Marianne	X
HASSENFRATZ Denise	X
KIEFFER Diana	X
KOELL Carole	x
KUHN Michèle	X
LANG Denise	X
LAVE Pierre	X
LIEBY Lucienne	Exc
MORTZ Robert	X
NAAS Jean-Paul	X
PICCO Christiane	Exc
RISS Monique	X
SCHNEIDER Chantal	X
SCHNEIDER Marie-Claire	X
SPENLIHAUER Christiane	Exc
STUTZ Geneviève	X
VEST Maurice	X
WENZINGER Marylène	X
WURTZ Pierre	Exc

Secrétariat assuré par : Manuela FILLINGER



## ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance par le Président Monsieur Lucien WETTEL,
- 2) Approbation du compte-rendu du Conseil des Aînés du 5 juillet 2018,
- 3) Intervention de Mme CHAUVET, chef du service en charge de la gestion du cimetière,
- 4) Investiture de Mme KOELL Carole jusqu'à la fin du mandat,
- 5) Divers - Tour de table.

### **1. Ouverture de la séance par le Président Monsieur WETTEL**

M. le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et donne la parole à M. le Maire qui annonce aux membres du Conseil que la salle du Conseil Municipal sera rebaptisée « Salle Zuber » suite au don d'un certain nombre de tableaux de la famille Zuber.

M. le Maire remercie à titre individuel et associatif, toutes les personnes qui ont, de près ou de loin, participé aux Médiévales, et tout particulièrement les services techniques de la Ville. Deux jours avant cette manifestation, la roue d'une grue s'est enfoncée dans un chemin de la Commanderie, faisant découvrir un puit d'une dizaine de mètres. Il semblerait que ce soit un puit perdu. Dans l'urgence, une plaque a été posée mais des travaux vont être réalisés de manière plus pérenne.

Puis il aborde différents points en attente comme :

- **L'aire de stationnement des camping-cars.** Le terrain initialement prévu à cet effet est relativement marécageux avec de nombreuses souches d'arbres. M. le Maire s'interroge sur la pertinence d'y placer un parking, la politique actuelle tendant plus à limiter la consommation foncière. Il recherche un endroit plus approprié où les branchements sont existants.
- **La gare de Rixheim.** La Ville avait le souhait de racheter la gare SNCF pour la faire vivre notamment en raison de la ligne « Euro airport ». M. le Maire dit avoir relancé M. ROTTNER au niveau de la région Grand Est pour un appui auprès de la SNCF en faveur du rachat de la gare.

M. le Maire souhaite la bienvenue à Mme KOELL Carole, nouveau membre au sein du « Conseil des Sages ».

M. SCHNEIDER revient sur les « Médiévales ». M. NYREK a comptabilisé 2 000 participants il y a deux ans contre 6 000 cette année.

Les élus demandent à Mme KOELL de se présenter avant de l'introduire au sein du Conseil.

### **2. Approbation du compte-rendu du Conseil des Aînés du 5 juillet 2018**

Le compte-rendu de la séance du 5 juillet 2018 est approuvé. Il est demandé à ce que la nouvelle photo du Conseil soit mise sur le site de la Ville.

M. BOLLI rectifie le précédent compte-rendu au niveau du passage de camions rue des Perdrix et non rue de l'Aérodrome. Le problème étant la dégradation de cette rue ainsi que des nuisances sonores.

M. SCHNEIDER soulève le manque de chauffeurs pour la navette entre le parking du Trèfle et la Commanderie lors des Médiévales. Pour les futures manifestations, il invite M. NYREK, Elu en charge de la culture, à faire appel au service social.

Mme LOUIS fait circuler une invitation pour être chauffeur ou accompagnateur, pour la fête de Noël des Aînés le dimanche 2 décembre.

Mme RISS s'interroge sur la dangerosité du passage des cyclistes sur le trottoir rue Saint-Jean en l'absence de piste cyclable. La réfection de cette rue est prévue.

M. SCHNEIDER relate une réunion M2A où Rixheim a été jugée « bon élève » au niveau de l'accessibilité. D'ici 2022, tous les travaux prévus et imposés seront réalisés.

L'arrêt de bus rue Saint-Jean au niveau du Leclerc Express sera le prochain à être mis en conformité. La Ville ayant récupéré du terrain en face du Leclerc, côté garages, suite à un échange avec le collègue. Le nouvel arrêt y sera implanté. La largeur de la route ne sera pas impactée.

### **3. Intervention de Mme CHAUVET, chef du service en charge de la gestion du cimetière**

Suite à de nombreuses questions posées concernant la gestion du cimetière, Mme CHAUVET a été invitée à venir apporter des réponses. (Voir PPT en PJ).

En raison de l'évolution de la société, le nombre de crémations est à peu de chose égal à celui des inhumations.

Concernant la gestion et l'entretien du cimetière, la tendance actuelle est le passage du cimetière minéral au cimetière végétalisé. A terme, toutes les allées seront engazonnées.

La Ville étant propriétaire du terrain, c'est aux services techniques de celle-ci qu'incombera l'entretien. Mme KOELL évoque la possibilité de mousse qui ne nécessite ni tonte ni arrosage.

L'ossuaire ne peut plus être utilisé en raison du changement de normes.

Mme CHAUVET précise que si des personnes sont intéressées par l'aide à la gestion du cimetière, celles-ci sont invitées à prendre attache avec elle.

La question du lieu de dispersion des cendres est posée. Il est interdit de disperser des cendres sur un lieu public ou une voie publique. Toutefois, les cendres restituées par le crématorium se fait après signature d'une attestation sur l'honneur. Aujourd'hui, les cendres ont la même qualité juridique qu'un cercueil. La famille est libre de faire ce qu'elle souhaite des cendres. Pour le moment, aucuns contrôles ne sont en cours. Toutefois, lorsque les cendres sont dispersées dans la nature, un courrier doit être adressé à la mairie du lieu de naissance du défunt afin de prévenir tous les membres de la famille du lieu de recueillement.

L'ouverture des urnes et le partage des cendres est également interdit.

Si une urne déclarée est enterrée dans le jardin d'un particulier, celui-ci devra être ouvert à toute personne souhaitant se recueillir.

La durée de décomposition d'un corps dépend de la composition du sol. Dans le cimetière bas, suivant l'emplacement de la tombe, certains corps sont très bien conservés même après 50 ans. Le délai de rotation, d'après la loi, est de 5 ans.

L'hydrogéologue est l'expert qui analyse le sol et détermine par la suite la durée de conservation d'un corps.

Une tombe simple peut accueillir 2 personnes, une double 4 personnes.

Les urnes sont soit enterrées à 50 / 60 cm, soit placées dans un columbarium soit dans un emplacement cinéraire, soit scellées sur un monument. Si un cercueil doit être enterré dans une tombe comportant une urne, celle-ci devra être déplacée. Cela équivaut à une exhumation. La législation funéraire n'a pas encore statué sur le nombre d'urnes pouvant être inhumées dans une tombe.

La dispersion des cendres en mer est soumise à l'autorisation des autorités fluviales et maritimes.

Les membres du Conseil remercient Mme CHAUVET pour cette présentation.

#### **4. Divers- Tour de table**

M. SCHNEIDER annonce que la résidence service séniors DOMYTIS propose de venir faire une projection lors du prochain conseil pour les personnes n'ayant pu se rendre à la visite.

M. DAGONET signale un gendarme couché rue de l'Etang au niveau de la Jeannette

M. NAAS demande un changement de signalisation devant son domicile.

→ A suivre

***19h00, M. WETTEL clôture la séance***

***Prochaine réunion le jeudi 29 novembre 2018 à 16h30***

